

SÉANCE ordinaire

Le 12 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 12 mars 2018, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

180312.060 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et d'adopter les points suivants à l'ordre du jour :

- Salaire des élus de la Ville de Chandler;
- Citation « Château Dubuc »;

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES**
 - 3.1 Evergreen High School ;
 - 3.2 St-Patrick's Elementary ;
 - 3.3 Guillaume Bourdage – Hockey AAA;
 - 3.4 Légion Royale Canadienne;
 - 3.5 Campagne de financement – Fonds Michel Lancup;
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Expertise géotechnique – Construction d'un bâtiment – Quartier Pabos ;
 - 4.3 Demande de dérogation mineure – 53, rue de la Plage – Quartier Chandler ;
 - 4.4 Demande de dérogation mineure – Monsieur Romuald Castilloux ;
 - 4.5 Demande de dérogation mineure – Monsieur Stéphane Laplante – Marge avant ;
 - 4.6 Demande de dérogation mineure – Monsieur Stéphane Laplante – Marge latérale ;
 - 4.7 Relocalisation de boîtes postales – Secteurs Newport et Pabos Mills ;
 - 4.8 Adoption – Projet de règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 révisant le plan d'urbanisme numéro 2006-URBA-001 ;
 - 4.9 Adoption – Projet de règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 ;
 - 4.10 Adoption – Projet de règlement de zonage numéro 2017-Z-001 ;

- 4.11 Adoption – Projet de règlement de lotissement numéro 2017-L-001 ;
- 4.12 Adoption – Projet de règlement de construction numéro 2017-CONST-001 ;
- 4.13 Adoption – Projet de règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2017-DÉROG-001 ;
- 4.14 Adoption – Projet de règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro 2017-CCU-001 ;
- 4.15 Adhésion 2017-2018 – Unité régionale loisir et sport Gaspésie-les-iles-de-la-madeleine ;
- 4.16 Recommandation de paiement – Can-Explore Inc. – Travaux supplémentaires - Inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et unitaire ;
- 4.17 Comité d'investissement socio-économique de la MRC du Rocher-Percé – Recommandation d'une représentation civile ;
- 4.18 Autorisation – Modification au compte bancaire du Centre de services partagés ;
- 4.19 Autorisation - Ouverture d'un contrat de prêt – Règlement décrétant la construction d'un garage municipal et un emprunt n'excédant pas 1 610 000 \$ à ces fins (V-202-2017);
- 4.20 Demande d'un délai pour dépôt reddition de comptes MADA ;
- 4.21 Recommandation de paiement – Le pompes R. Fontaine – Pompe ;
- 4.22 Vente de terrain – Monsieur Ivan Smith - Modification de la résolution numéro 171002.233 ;
- 4.23 Signataires – Entente numéro 2 concernant l'achat de lunettes de sécurité – Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chandler ;
- 4.24 Signataires – Protocole d'entente Tournoi Loisir-Adulte 2018 ;
- 4.25 Adoption – Politique de la Ville de Chandler contre le harcèlement psychologique en milieu de travail ;
- 4.26 Adoption – Règlement V-207-2018 concernant la réalisation de travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc et dégoût, secteur Newport, et autorisant une dépense et un emprunt n'excédent pas 1 000 000 \$ à ces fins ;
- 4.27 Avis de motion – Rénovation caserne des pompiers de Newport ;
- 5. **PROPOS DU MAIRE**
- 6. **PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.
 - 6.2 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.061 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu d'adopter des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2018 et des séances extraordinaires du 19 février 2018 et du 7 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.062 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu d'approuver la liste des demandes d'aide financière ci-dessous :

| Nom de l'établissement / organisme | Montant |
|------------------------------------|---------|
| Evergreen High School | 125 \$ |
| St-Patrick's Elementary | 125 \$ |
| Guillaume Bourdage – Hockey AAA | 100 \$ |
| Légion Royale Canadienne | 550 \$ |

Campagne de financement – Fonds Michel Lancup;

300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.063 SALAIRE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT la proposition de madame Louise Langlois, maire, à l'effet de majorer le salaire des élus pour, d'une part, tenir compte de la charge de travail demandée à ces dossiers et, d'autre part, par souci d'équité pour les salaires versés au sein de certaines municipalités de la MRC du Rocher-Percé;

CONNSIDÉRANT les avis partagés au sein du Conseil, le vote est demandé;

Les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Meggie Ritchie, Donald Vachon et Gaétan Daraïche votent contre cette proposition n'étant pas confortables avec une augmentation de salaire à leur première année de mandat.

Les conseillers Denis Pelchat et Richard Duguay étaient favorables à la proposition d'augmenter le salaire des élus de la ville de Chandler.

180312.064 CITATION « CHÂTEAU DUBUC »

REPORTÉ.

180312.065 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois de février 2018 un montant de 521 394.09 \$ et de 162 794.10 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.066 EXPERTISE GÉOTECHNIQUE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT – QUARTIER PABOS

CONSIDÉRANT que Monsieur Walter Dea a déposé en juillet 2017 une demande de permis de construction pour une habitation résidentielle, sur le lot 4 857 775, quartier Pabos ;

CONSIDÉRANT que le plan projet d'implantation produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3749, montre un empiétement du bâtiment à construire dans la bande de protection prévue au règlement de concordance relatif aux risques d'érosion numéro 2006-Z-001-07 amendant le règlement de zonage

numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que les documents nécessaires à la levée de l'interdiction de construction dans la bande de protection ont été déposés à la Ville en janvier 2018, soit une expertise géotechnique produite par un ingénieur de la compagnie Englobe qui conclut que « selon les informations recueillies lors de la visite de terrain et l'observation des cartes aériennes, aucun risque d'érosion ou de mouvement de terrain qui pourrait présenter un danger, pour la sécurité des biens et des personnes, n'est à prévoir à l'endroit de la construction projeté, et ce, sur un horizon de 45 ans. Cependant, puisque certaines sections de la paroi rocheuse sont actuellement en porte-à-faux, il est possible que l'érosion puisse provoquer, à moyen ou long terme, l'effondrement de certaines sections rocheuses le long du talus. Nous recommandons d'en tenir compte lors de l'aménagement et de l'utilisation du terrain pour assurer la sécurité des personnes se trouvant en haut du talus» ;

CONSIDÉRANT que le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance tenue le 15 février 2018 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil accepte, favorablement, la recommandation du CCU concernant la demande de construction empiétant dans la bande de protection tel que déposé par le demandeur (résolution 18-U-05).

Il est également résolu, considérant la connaissance du secteur et le contenu de l'expertise géotechnique, que la Ville se décharge de toutes responsabilités relativement à l'érosion du terrain ainsi qu'à la sécurité des biens et des personnes pour tout qui se situera au sud de la construction principale.

Copie de cette résolution devra être signée par monsieur Walter Dea, avant l'émission du permis de construction, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.067 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 53 RUE DE LA PLAGÉ, QUARTIER CHANDLER

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 53, rue de la Plage, quartier Chandler, à Chandler (lots 4 294 747 et 4 293 361) ;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation a été produit par

monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3919 ;

CONSIDÉRANT que la profondeur ainsi que la superficie du lot bénéficient de droits acquis ;

CONSIDÉRANT que le nouveau propriétaire est conscient que l'octroi de la dérogation mineure ne lui permettra pas de reconstruire un bâtiment sur ces lots en cas de sinistre ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu ce conseil accepte favorablement la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure telle que déposée par le demandeur, soit une réduction du frontage minimum prescrit pour un terrain partiellement desservi par l'aqueduc se situant à proximité d'un cours d'eau de 23 mètres à 17,93 mètres. (Résolution 18-U-03)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.068 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR ROMUALD CASTILLOUX

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 545, route 132, quartier Newport, à Chandler (lot 5 072 686) ;

CONSIDÉRANT qu'un plan de localisation et de piquetage a été produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3759 ;

CONSIDÉRANT qu'un acte notarié de « cession d'un droit d'usage, servitude d'accès au fonds d'autrui et servitude de vue », minute 22 995, a été signé devant Me Ronald Roussy, entre monsieur Guy Brière (le cédant) et monsieur Castilloux ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller et Richard Duguay unanimement résolu ce conseil accepte favorablement la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure telle que déposée par monsieur Romuald Castilloux, soit une réduction de la marge prescrite entre un bâtiment accessoire et une limite de terrain de 1 mètre à 0 mètre. (Résolution 18-U-04)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.069 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR STÉPHANE LAPLANTE – MARGE AVANT

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 601, Avenue Réhel, quartier Chandler, à Chandler (lot 4 293 998);

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation a été produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3981;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal a été construit vers 1963 ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce conseil accepte favorablement la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure telle que déposée par monsieur Stéphane Laplante, soit une réduction de la marge avant prescrite pour un bâtiment principal de 5 mètres à 3,29 mètres. (Résolution 18-U-06)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.070 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR STÉPHANE LAPLANTE – MARGE LATÉRALE

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 601, Avenue Rehel, quartier Chandler, à Chandler (lot 4 293 998);

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation a été produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3981;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal a été construit vers 1963 et qu'à cet époque, le règlement stipulait qu'une marge de recul latérale minimale de 3,05 mètres devait être respectée sur au moins un des côtés, ce qui a été fait lors de la construction ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil accepte favorablement la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure telle que déposée par monsieur Stéphane Laplante, soit une réduction de la marge latérale minimale prescrite pour un bâtiment principal de 2 mètres à 1,09 mètre. (Résolution 18-U-07)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.071 RELOCALISATION DES BOÎTES POSTALES – SECTEURS NEWPORT ET PABOS MILLS

CONSIDÉRANT qu'un projet de réaménagement de la route 132 dans les secteurs Newport et Pabos Mills entraînera le déplacement de boîtes postales ;

CONSIDÉRANT que pour deux (2) boîtes postales, soient celles sur la route Blais et la route Albert, les endroits retenus pour la relocalisation se trouveront dans l'emprise des rues municipales ;

CONSIDÉRANT que les boîtes postales existantes de la route Blais seront déplacées vers l'ouest, sur la même route, aux coordonnées suivantes : X : 288 762.3999 ; Y : 5 350 982.7117, tel que montré sur le plan de localisation fournit par WSP ;

CONSIDÉRANT que les boîtes postales existantes de la route Albert seront déplacées vers l'est, sur la route Blais, aux coordonnées suivantes : X : 288 922.1825 ; Y : 5 351 284.1249, tel que montré sur le plan de localisation fournit par WSP ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu ce conseil accepte la relocalisation de ces boîtes postales dans l'emprise des routes Blais et Albert, tel que montré et proposé par la firme WSP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.072 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2006-URBA-001

REPORTÉ

180312.073 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-ADMIN-URBA-001

REPORTÉ

180312.074 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001

REPORTÉ

180312.075 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-L-001

REPORTÉ

180312.076 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2017-CONST-001

REPORTÉ

180312.077 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2017-DÉROG-001

REPORTÉ

180312.078 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 2017-CCU-001

REPORTÉ

180312.079 ADHESION 2017-2018 – UNITE REGIONALE LOISIR ET SPORT GASPESIE-LES-ILES-DE-LA-MADELEINE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu :

Que la Ville de Chandler adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 452 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle;

QU'elle délègue les personnes suivantes pour représenter à l'assemblée générale de l'unité Régional loisir et sport, messieurs Bruno-Pierre Godbout et Glenn Clément, respectivement conseiller et directeur du service sport, loisir et récréotourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.080 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CAN-EXPLORE INC. – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - INSPECTION ET NETTOYAGE DES CONDUITES D'EGOUT SANITAIRE ET UNITAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement des factures suivantes à la compagnie CAN-EXPLORE Inc pour des travaux supplémentaire dans le cadre de l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et unitaire et que les montants soient prélevés du programme TECQ

| Numéro de facture | Montant (TTC) |
|-------------------|---------------|
| 2024 | 23 776.83 \$ |
| 2015 | 19 726.85 \$ |
| 2063 | 24 121.75 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.081 COMITE D'INVESTISSEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA MRC DU ROCHER-PERCE – RECOMMANDATION D'UNE REPRESENTATION CIVILE

Sur proposition de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que le conseil municipal de la ville de Chandler recommande, par la présente, madame Jacqueline Ritchie Huard, à titre de représentante civile au sein du Comité d'investissement socio-économique de la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.082 AUTORISATION – MODIFICATION AU COMPTE BANCAIRE DU CENTRE DE SERVICES PARTAGES

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Kim Duffy, directrice du service des finances, à réaliser les démarches requises et nécessaires pour apporter des modifications au compte bancaire du Centre des services partagés dont la fermeture de la marge de crédit actuelle et l'adhésion à la « Solution libre-affaires » dans le but d'économiser sur les frais bancaires ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.083 AUTORISATION - OUVERTURE D'UN CONTRAT DE PRET – REGLEMENT DECRETANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET UN EMPRUNT N'EXCEDANT PAS 1 610 000 \$ A CES FINS (V-202-2017)

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à réaliser les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un contrat de prêt dans le cadre du règlement décrétant la construction d'un garage municipal et un emprunt n'excédant pas 1 610 000 \$ à ces fins (V-202-2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.084 DEMANDE D'UN DELAI POUR DEPOT REDDITION DE COMPTES MADA

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler veut produire une

politique MADA qui correspond à la réalité de ses citoyennes et citoyens ;

CONSIDÉRANT que pour établir des critères spécifiques aux besoins de la population de Chandler, il est souhaitable d'utiliser les données du « Portrait de l'état de santé de la population de la MRC du Rocher-Percé » qui sera présenté, au mois mars 2018, par le CISSS de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine ;

CONSIDÉRANT que le nouveau conseiller délégué au volet famille et aînés n'a été nommé qu'en janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que madame Louise Meunier, coordonnatrice culturelle, a formulé une demande pour le report du dépôt de la reddition de comptes MADA auprès de monsieur Francis Dubois, conseiller au Secrétariat des aînés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil demande au Secrétariat des aînés d'accorder à la Ville de Chandler un report de la date du dépôt de la reddition de compte MADA au 1^{er} juin 2018.

Il est également résolu que la présente résolution soit accompagnée d'un nouvel échéancier détaillé et d'un état actuel des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.085 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LES POMPES R. FONTAINE – POMPE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil recommande le paiement de la facture numéro 20751 de la compagnie « Les pompes R. Fontaine », au montant total de 10 405.24 \$, toutes taxes incluses, et que ce montant soit prélevé à même la réserve financière de l'assainissement des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.086 VENTE DE TERRAIN – MONSIEUR IVAN SMITH - MODIFICATION DE LA RESOLUTION NUMERO 171002.233

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que la Ville de Chandler vende à monsieur Ivan Smith le lot 4 294 556 adjacent à sa propriété située au 726, rue Dr Allard à Chandler.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur **pour une somme de CINQ MILLE DEUX CENTS DOLLARS (5,200.00\$)**, payable comptant;

Que les frais d'honoraires professionnels relatifs à cette vente soient assumés par monsieur Ivan Smith;

Que le directeur général et la maire soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.087 SIGNATAIRES – ENTENTE NUMERO 2 CONCERNANT L'ACHAT DE LUNETTES DE SECURITE – SYNDICAT DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville de Chandler l'entente numéro 2 concernant l'achat de lunettes de sécurité – Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.088 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE TOURNOI LOISIR-ADULTE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville de Chandler le protocole d'entente « Tournoi loisir-adulte » qui se tiendra du 21 au 25 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.089 ADOPTION – POLITIQUE DE LA VILLE DE CHANDLER CONTRE LE HARCELEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce Conseil adopte la Politique de la Ville de Chandler contre le harcèlement psychologique en milieu de travail.

Il est également résolu de mandater le directeur général à la préparation d'une politique pour contrer la violence et le harcèlement qui s'appliquera uniquement aux élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.090 ADOPTION – REGLEMENT V-207-2018 CONCERNANT LA REALISATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU

**RESEAU D'AQUEDUC ET DEGOUT, SECTEUR NEWPORT, ET
AUTORISANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCEDENT
PAS 1 000 000 \$ A CES FINS**

ATTENDU que la Ville de Chandler souhaite profiter de la réalisation de travaux de réfection de la route 132 par le ministère des Transports du Québec pour effectuer certains travaux de mise aux normes sur son réseau d'aqueduc et d'égout situé sur le territoire de Newport ;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU que les coûts relatifs à ces travaux sont estimés à 1 115 000 \$;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-207-2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180312.091 AVIS DE MOTION – RÉNOVATION CASERNE DES POMPIERS
DE NEWPORT**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il y aura présentation d'un règlement concernant la rénovation de la caserne des pompiers à Newport.

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180312.092 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 21 h 05.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier